



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 13 : Programmes d'audits — Méthode de surveillance continue (CMA)

DE LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LE PROGRAMME UNIVERSEL D'AUDITS DE SÛRETÉ — MÉTHODE DE SURVEILLANCE CONTINUE (USAP-CMA)

[Note présentée par la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC)
au nom des 54 États membres²]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent document de travail met en lumière les préoccupations relatives à la mise en œuvre du Programme universel d'audits de sûreté — Méthode de surveillance continue (USAP-CMA) concernant les domaines suivants : l'approche de surveillance continue ; la méthodologie appliquée ; le nombre de chefs d'équipe et la formation des coordonnateurs nationaux.

Actions requises : L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre note des informations contenues dans la présente note de travail ;
- b) demander au Secrétariat de poursuivre l'excellent travail que fait le Groupe d'étude du Secrétariat (SSG) en évaluant le périmètre et la méthodologie des audits USAP-CMA pour assurer l'amélioration continue de ces audits ;
- c) demander au Conseil d'appliquer des critères de sélection plus clairs et plus transparents pour les activités de l'USAP-CMA conformément à ses principes ;
- d) charger le Secrétariat d'élaborer et de mettre en œuvre un mécanisme de surveillance technologique, semblable au Cadre en ligne (OLF) qui est mis en œuvre dans le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité — Méthode de surveillance continue (USOAP-CMA) et qui permettra à l'OACI d'obtenir et d'analyser en permanence des données sur les performances des États contractants en matière de sûreté de l'aviation ;
- e) charger le Secrétariat d'envisager d'augmenter le nombre de chefs d'équipe afin d'inclure des auditeurs de la sûreté de l'aviation des régions ;
- f) charger le Secrétariat de mettre en place un programme de formation ou d'ateliers réguliers sur l'USAP-CMA pour les coordinateurs nationaux, au niveau régional, et encourager les États membres à tirer parti de cette initiative.

¹ Versions française et anglaise fournies par la CAFAC.

² Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail porte sur les Objectifs stratégiques de <i>Sûreté et la Facilitation</i> .
<i>Références :</i>	Résolution A38-15 de l'Assemblée de l'OACI ; Doc 9807 — Programme universel d'audits de sûreté – Manuel de contrôle continu ; A40-WP/23 — Mise en œuvre des programmes d'audit de l'approche de surveillance continue (CMA) de l'OACI. A40-WP/32 — Rapport sur l'Examen de la Portée et de la Méthodologie du Programme Universel d'Audits de Sûreté – Méthode de Surveillance Continue (USAP-CMA) ;

1. INTRODUCTION

1.1 La mise en place du Programme universel d'audits de sûreté de l'OACI — Méthode de surveillance continue (USAP-CMA) vise à promouvoir la sûreté de l'aviation par le biais d'audits et de contrôles continus des performances des États membres en matière de sûreté, qui est considérée comme un élément clé de la réponse de l'OACI aux menaces mondiales pour la sûreté aérienne.

1.2 Les audits de l'USAP-CMA fournissent aux États membres les informations dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées et efficaces sur la manière d'améliorer en permanence leur système de surveillance de la sûreté de l'aviation.

1.3 L'USAP-CMA repose sur une approche fondée sur les risques et utilise divers paramètres clés pour déterminer le type, la portée, la priorité et la fréquence des vérifications et des activités de surveillance.

1.4 Par l'intermédiaire de l'USAP-CMA, l'OACI surveille la viabilité des systèmes de surveillance des États au moyen d'un audit complet de tous les éléments d'un régime de sûreté de l'aviation et formule des recommandations pour l'améliorer au moyen d'un plan de mesures correctives lorsque des lacunes sont identifiées.

2. DISCUSSION

2.1 Les activités de l'USAP-CMA offrent plusieurs avantages par rapport à l'approche de vérification précédente, notamment la souplesse du cadre fondé sur la gestion des risques dans un système de vérification adapté et la possibilité de mettre à jour les résultats de l'audit selon les besoins.

2.2 La CAFAC souhaite exprimer son soutien et son appréciation pour le travail accompli par le Groupe d'étude du secrétariat (SSG), en collaboration avec le Secrétariat, pour mener à bien l'examen du périmètre et de la méthodologie de l'USAP comme le lui a recommandé la deuxième Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation et comme lui avait recommandé la 39^e session de l'Assemblée de l'OACI. La CAFAC est convaincue que la poursuite des travaux du SSG garantira l'amélioration continue de l'USAP-CMA.

2.3 En plus des travaux en cours sur les domaines déjà identifiés, la CAFAC souhaite ajouter les domaines suivants comme axes d'amélioration possibles à examiner par le Secrétariat en collaboration avec le SSG dans le cadre de l'USAP-CMA :

Méthodologie de réalisation de l'audit USAP-CMA

2.4 Conformément au principe d'universalité, « *tous les États membres sont soumis à des activités continues d'audit et de surveillance de la part de l'OACI, conformément aux principes, méthodes, processus et procédures établis pour l'exercice de ces activités, et sur la base du protocole d'accord signé par l'OACI et chaque État membre, même si le type et la fréquence des activités d'audit et de surveillance USAP-CMA menées pour chacun peuvent varier.* »

2.5 Le paragraphe 3.4.1 du Document 9807 de l'OACI — Manuel du Programme universel d'audits de sûreté — Surveillance continue stipule que « l'USAP-CMA tient compte des niveaux variables de développement et de maturité des systèmes de sûreté de l'aviation et de supervision des États membres, et comprend une variété d'activités d'audit et de suivi adaptées à la situation de chaque État en ce qui concerne la sûreté de l'aviation, dans le cadre de la stratégie pour la promotion continue du renforcement de la sûreté de l'aviation dans le monde. La Section ASA détermine le type spécifique d'activité d'USAP-CMA pour un État donné à partir de critères définis.»

2.6 Dans la pratique, des incohérences ont été observées dans l'application de cette pratique. Les critères actuellement utilisés pour sélectionner les États membres en vue d'un audit sur place ne sont pas conformes aux principes susmentionnés.

2.7 Par conséquent, il est nécessaire d'utiliser des critères clairs et précis dans le processus décisionnel pour les types et la fréquence des activités de l'USAP-CMA entreprises pour chaque État contractant.

Mise en œuvre de la méthode de surveillance continue (CMA)

2.8 Lors de sa trente-huitième session, l'Assemblée de l'OACI a approuvé le 1^{er} janvier 2015 la mise en œuvre intégrale de la méthode de surveillance continue (CMA), telle qu'elle est appliquée par l'approche USOAP (Approche du programme universel d'audits de surveillance de la sécurité) à l'USAP après la conclusion du second cycle d'audits.

2.9 L'un des principes de l'USAP-CMA est la cohérence et l'objectivité dans l'application de la méthodologie, ce qui n'est pas évident dans le processus d'enregistrement et d'analyse des résultats des audits.

2.10 À l'heure actuelle, il n'existe aucun mécanisme permettant de réévaluer les niveaux globaux de performance des États Membres en matière de sûreté de l'aviation, qui vise à améliorer en permanence leurs capacités en matière de respect des règles et de contrôle de la sûreté de l'aviation, comme cela avait été envisagé dans l'introduction de l'USAP-CMA. Les résultats enregistrés et affichés ne sont pas mis à jour régulièrement pour refléter les améliorations apportées par l'État audité dans le cadre de l'USAP-CMA.

2.11 Il est nécessaire que l'OACI élabore et mette en œuvre un mécanisme de surveillance technologique semblable au cadre en ligne (OLF) qui est mis en œuvre dans l'USOAP-CMA pour permettre à l'OACI d'obtenir et d'analyser en permanence des données sur les performances des États membres en matière de sûreté de l'aviation. Ce mécanisme devrait être suffisamment transparent pour en permettre l'accès au coordinateur national tout en tenant compte de la protection et de la divulgation des informations sensibles en matière de sûreté recueillies lors d'accès non autorisé.

Nombre insuffisant de chefs d'Équipe

2.12 Au paragraphe 2.2.5 de l'A40-WP/23 présenté par le Conseil de l'OACI, les défis auxquels est confrontée la mise en œuvre de l'USAP-CMA sont mis en évidence, notamment le nombre réduit de chefs d'équipe (5 pour le monde entier), qui empêche d'atteindre l'objectif fixé pour les audits prévus.

2.13 Au vu de ce qui précède, la nomination des chefs d'équipe devrait s'étendre à toutes les régions de l'OACI dans l'esprit de l'initiative "Aucun pays laissé de côté" et avoir un effectif suffisant de chefs d'équipes, comme pour la sécurité, où les chefs d'équipe ne sont pas limités au Siège de l'Organisation.

Formation de sensibilisation à l'intention du coordonnateur national

2.14 Les nouvelles normes et pratiques recommandées (SARP) sont incluses dans le champ d'application des audits dès leur entrée en vigueur et font l'objet de nouvelles questions de protocolaire, alors qu'il n'existe pas de mécanisme suffisant pour tenir les coordinateurs nationaux informés des nouveaux changements qui ont été inclus dans le mécanisme d'audit.

2.15 Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé de mettre en place un programme de formation régulière sur l'USAP-CMA, en particulier pour les coordinateurs nationaux, afin de soutenir ses activités.

3. CONCLUSION

3.1 Afin de renforcer davantage l'USAP-CMA, il est nécessaire de répondre aux préoccupations susmentionnées afin d'atteindre son objectif.

4. ACTION À MENER PAR L'ASSEMBLÉE

4.1 L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre note des informations contenues dans la présente note de travail ;
- b) demander au Secrétariat de poursuivre l'excellent travail que fait le SSG en évaluant le périmètre et la méthodologie de l'audit USAP-CMA pour assurer l'amélioration continue de ces audits ;
- c) demander au Conseil d'appliquer des critères de sélection plus clairs et plus transparents pour les activités de l'USAP-CMA, conformément à ses principes ;
- d) charger le Secrétariat d'élaborer et de mettre en œuvre un mécanisme de veille technologique, similaire au Cadre en ligne (OLF) qui est mis en œuvre dans le cadre de l'USOAP-CMA et qui permettra à l'OACI d'obtenir et analyser continuellement des données sur les performances des États contractants en matière de sûreté de l'aviation ;
- e) charger le Secrétariat d'envisager d'augmenter le nombre de chefs d'équipe afin d'inclure des auditeurs de la sûreté de l'aviation des régions ;

- f) charger le Secrétariat de mettre en place un programme de formation ou un atelier régulier sur l'USAP-CMA pour les coordinateurs nationaux, au niveau régional, et encourager les États membres à tirer parti de cette initiative.

— FIN —